



**Frigerio**<sup>®</sup>  
S.p.A. CARPENTERIE

Instructions et normes d'utilisation  
des échafaudages roulants

# POKER POKER-HD

Avertissements obligatoires  
pour le montage, l'utilisation,  
les déplacements  
et le démontage  
de l'échafaudage roulant

*Ce livret doit toujours accompagner  
l'échafaudage en vue d'une éventuelle  
présentation aux organismes compétents.*

ÉDITION  
Mars 2019

## Instructions d'utilisation échafaudage POKER



**AVERTISSEMENT :** Les échafaudage roulants de service peuvent être montés et démontés uniquement par des personnes familiarisées avec les instructions de montage et d'utilisation, et sous le contrôle d'un superviseur responsable.

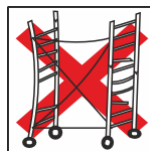
<b>Portée maximum :</b>	2 kN/m2 répartis de manière uniforme (classe 3)
<b>Accès :</b>	XXCD (échelle verticale intégrée, échelle inclinée en option)
<b>Dimensions de base :</b>	1,60 x 0,80 m.
<b>Hauteur maximale au-dessus du sol :</b>	5,77 m ancré, conformément au décret législatif italien 81 5,77 m non ancré en intérieur et en extérieur conformément à la norme EN1004

### Préambule

**Il est obligatoire d'effectuer une vérification périodique chaque année et de remplir le registre figurant dans les dernières pages du présent livret.**

Avant de commencer le montage de l'échafaudage, il convient de vérifier le bon état de celui-ci, à savoir qu'il ne présente aucun dommage et que les éléments qui le composent sont en parfait état de fonctionnement. Contrôler notamment que :

- Les roues, qui doivent être celles d'origine et répondre parfaitement à l'usage qui en est fait, ne sont pas endommagées, qu'elles tournent et que les freins éventuels (disponibles sur demande) fonctionnent parfaitement.
- Tous les châssis et les tubes sont droits et exempts de toute bosselure ; que le châssis des planchers de travail est en parfait état et que les panneaux en bois sont correctement fixés.
- Les cliquets de fixation des longerons sont intacts et ne sont pas bloqués.
- Le cas échéant, nettoyer et/ou lubrifier si c'est nécessaire.



**Il ne faut utiliser aucun composant qui serait endommagé !**

Vérifier que tous les éléments de l'échafaudage sont présents, en procédant une comparaison sur la base du tableau ci-dessous. En cas d'éléments manquants, le remplacement par des éléments étrangers non issus de la production FRIGERIO est interdit. (N.B. : tous les composants de l'échafaudage portent la marque FRIGERIO et MADE IN ITALY)

Codes article		POKER-01	POKER-01 POK1/2CAM	POKER-02	POKER-02 POK1/2CAM	POKER-03	POKER-03 POK1/2CAM	POKER-04
HAUTEUR UTILE DE TRAVAIL	m	2,89	3,70	4,50	5,31	6,12	6,93	7,74
<b>HAUTEUR D'ENCREMBREMENT</b>	<b>m</b>	<b>1,90</b>	<b>2,71</b>	<b>3,51</b>	<b>4,32</b>	<b>5,13</b>	<b>5,94</b>	<b>6,75</b>
HAUTEUR AU NIVEAU DU PLAN DE TRAVAIL	m	0,89	1,70	2,50	3,31	4,12	4,93	5,74
<b>POK SPALLA</b>	Montant vertical à 6 marches	7,4	2	2	4	4	6	8
<b>POK 1/2 SPAL</b>	Demi-montant vertical à 3 marches	3,5	0	2	0	2	0	0
<b>POK DAVANZ</b>	Garde-corps supérieur latéral	3,0	0	2	2	4	6	6
<b>POK DAVTER</b>	Garde-corps supérieur terminal	2,9	2	2	2	2	2	2
<b>P TIR L</b>	Longeron diagonal	1,1	4	4	8	8	12	16
<b>POK 1/2 TIR</b>	Demi-longeron diagonal	0,8	0	4	0	4	0	0
<b>POK BN SR</b>	Base complète (2 pièces) sans roues	4,8	1	1	1	1	1	1
<b>POK RUOTA</b>	Roues Ø 100 mm, caoutchouc noir	1,2	4	4	4	4	4	4
<b>POK STAFFA</b>	Étrier stabilisateur court	1,5	0	0	4	4	4	4
<b>POK PIANO BW</b>	Plan de travail + plinthe de butée	19,0	1	1	1	1	1	1
<b>POK PROTCO</b>	Protection terminale courte	1,3	2	2	2	2	2	2
<b>POK PROTRAV</b>	Traverse garde-corps	2,4	2	2	2	2	2	2
Poids total	kg	60	77	91	108	116	133	141

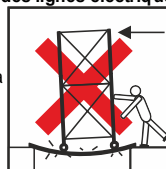
N.B. Chaque **plan de travail** est composé de : 1 plan en contre-plaqué avec trappe, 2 plinthes de butée courtes, 2 plinthes de butée longues.

**Seules les personnes en bonnes conditions psycho-physiques peuvent monter sur les échafaudages.**

**On ne peut pas procéder à des travaux alors qu'on se trouve à une distance inférieure à 5 m par rapport à des lignes électriques (Il faut tenir compte d'éventuelles oscillations des câbles provoquées par le vent).**

S'assurer que la surface sur laquelle sera érigé l'échafaudage est bien mise à niveau et qu'elle n'est pas instable. Utiliser, le cas échéant, des planches suffisamment larges pour empêcher tout affaissement de la structure.

S'assurer que le montage de l'échafaudage n'est pas entravé par des structures aériennes, telles que des gouttières, balcons, câbles suspendus, etc.



## Les opérations de montage et de démontage doivent toujours être réalisées :

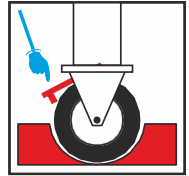
Par au moins deux opérateurs équipés de cordes pour le levage des éléments et munis des E.P.I. appropriés : Casque homologué, harnais antichute avec longe à double connecteur équipée d'un absorbeur d'énergie, ceinture de positionnement avec longe, chaussures de sécurité et gants [voir spécifications à la page 10].

### IMPORTANT - Pendant le montage et le démontage de l'échafaudage POKER et POKER HD

Lorsque l'opérateur ne se trouve pas sur un plan d'appui équipé de cadres de protection réglementaires (4 longerons garde-corps POK PROTRAV) et que la distance entre ses pieds et la plate-forme inférieure est supérieure à 2 m, il est obligatoire d'utiliser un système de sécurité antichute approprié (EPI conforme à la norme CE)

### Montage Section de Base

- 1) Prendre les deux éléments de base POK BN SR, les relier avec le premier couple de montants verticaux POK SPALLA
- 2) Assembler les deux montants verticaux POK SPALLA avec une paire de garde-fous supérieurs horizontaux POK DAVANZ, en plaçant les cliquets vers l'extérieur de l'échafaudage.
- 3) Consolider la section de base en accrochant 2 longerons longs PTIR aux cliquets sur chaque côté, en formant de cette manière un double X.



#### Freiner les roues.

Le Poker est un échafaudage professionnel et peut être utilisé en intérieur et en extérieur. Sa verticalité, vérifiée avec un niveau à bulle, ou un fil à plomb, ne doit pas dépasser 1°.

Il faut toujours monter les étriers stabilisateurs selon les configurations fournies dans ces pages.

### Étriers stabilisateurs

**Un montage correct des étriers est essentiel en vue de garantir une sécurité anti-basculement !**

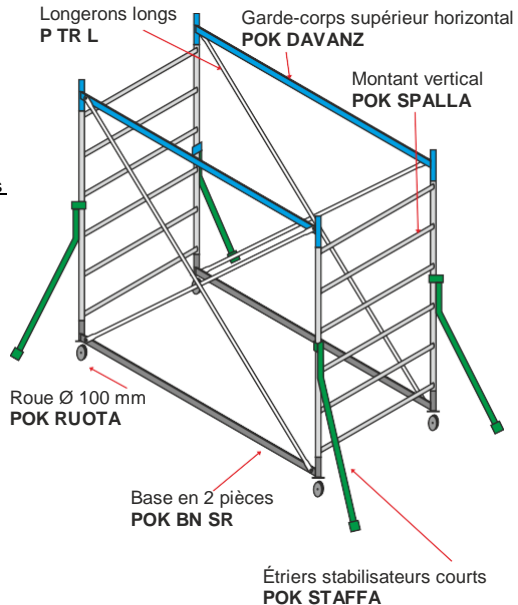
Les étriers doivent être montés à 45° par rapport à la base. Si l'on travaille en contact avec un mur, seuls les étriers en contact pourront être montés parallèlement au mur.

Le collier de fixation de l'étrier doit être accroché au montant de l'épaulement.

Les colliers de fixation doivent être bien serrés.

Les étriers doivent être bien plantés dans le sol, lequel ne doit pas être glissant.

Avant de monter sur l'échafaudage, pendant le montage, l'utilisation et après chaque déplacement, il faut toujours vérifier que les étriers sont correctement et fermement mis en place.



Garde-corps supérieur terminal  
POK DAVTER

Montant vertical  
POK SPALLA

**Seulement pour le POKER-01** : Il ne faut pas monter sur le plan en surmontant le garde-corps mais au contraire utiliser le passage ouvert sur le côté :

**NON**

**OUI**

Dans la figure de gauche, schéma de montage de la configuration la plus basse (POK-01),

Pour le montage étriers POKER-HD, voir la page 6.

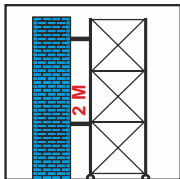
## Montage sections supérieures

- 1) Monter un plan de travail sur lequel on peut se tenir debout pour pouvoir commencer facilement le montage de la section suivante,
- 2) Engager deux montants verticaux intermédiaires POK SPALLA dans les garde-corps de la section courante [Voir P.S.A. page 9].
- 3) Relier entre eux les montants verticaux supérieurs avec deux autres garde-corps horizontaux POK DAVANZ ,
- 4) Consolider la travée en installant 2 longerons diagonaux PTIR placés en forme de « X » de chaque côté,
- 5) Installer un nouveau plan de travail sur lequel on peut se tenir debout pour commencer facilement le montage la section suivante (s'il n'est pas disponible, récupérer le plan de travail se trouvant en-dessous).
- 6) Recommencer les opérations allant du point 2 au point 5, jusqu'à ce que la dernière section soit installée.

### Recommandations pour un montage en toute sécurité à des hauteurs dépassant 2 mètres :

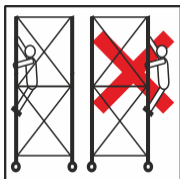
#### Ancrer l'échafaudage.

Le POKER est soumis par la loi à une obligation d'ancrage. L'ancrage doit être effectué à proximité des garde-corps (flèches rouges). Adopter un des systèmes d'ancrage spécifiés.



#### Il faut toujours se tenir à l'intérieur de la tour formée par l'échafaudage.

La montée et la descente de l'opérateur doivent obligatoirement être effectuées à l'intérieur de l'échafaudage, en se servant des échelons anti-dérapants des montants verticaux, ou de toute échelle de montée éventuelle, disponible sur demande.



Après avoir franchi les plans de travail, s'assurer que la trappe est bien refermée.

Il faut toujours travailler sur un plan de travail, protégé par un garde-corps complet, même pendant les phases du montage et du démontage.

En l'absence d'un plan de service équipé de garde-corps, il faut s'assurer que l'on possède un système antichute certifié, selon ce qui a été appris à l'occasion des cours de formation spécifiques ayant été dispensés.

Pour soulever les éléments, il est conseillé de procéder à leur levage avec une corde fermement fixée ; cette opération doit être effectuée exclusivement à l'intérieur de l'échafaudage ou de la base étendue (zone comprenant les étriers stabilisateurs).

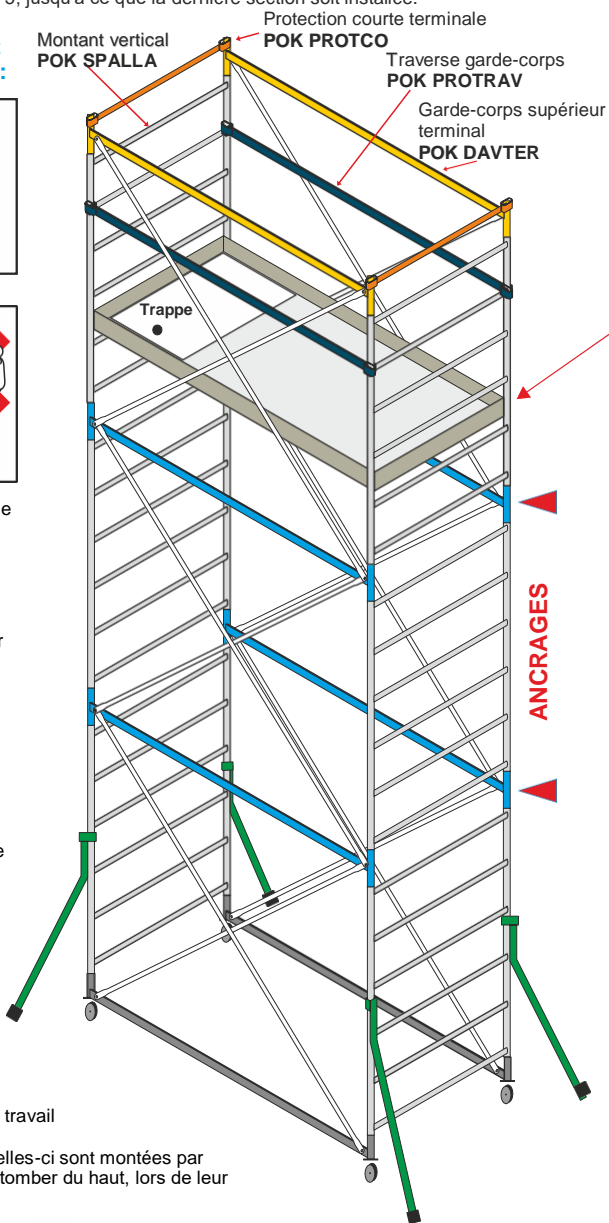
Personne ne doit rester en dessous des charges suspendues.

Utilisation d'un dispositif antichute répondant aux normes légales.

#### Plans de travail

Chaque plan de travail POKER est constitué d'un plan de travail équipé d'une trappe de passage.

Le plan de travail doit être équipé de plinthes de butée, celles-ci sont montées par emboîtement ; il faut veiller à ce qu'elles ne puissent pas tomber du haut, lors de leur manipulation ou en cas de montage incorrect.



## Montage de la section terminale

La section terminale équivaut à une section intermédiaire qui, cependant, utilise des garde-corps terminaux POK DAVTER spécialement prévus et ajoute, pour chaque côté court de l'échafaudage, 1 traverse de protection court POK PROTCO afin de garantir la hauteur minimale réglementaire du garde-corps et ajoute pour chaque côté 1 traverse garde-corps POK PROTRAV servant de traverse main courante intermédiaire.

Une fois arrivés à la hauteur souhaitée, monter la section terminale, comme montré dans le dessin :

- 1) Engager deux montants verticaux POK SPALLA dans les garde-corps de la section courante [Voir P.S.A. page 9].
- 2) Monter les deux garde-corps terminaux de couleur dorée POK DAVTER en position terminale.
- 3) Consolider la section en accrochant 2 longerons PTIR sur les cliquets de chaque côté, en formant de cette manière un double X.
- 4) Installer sur les deux côtés courts de l'échafaudage les traverses de protection courtes POK PROTCO, en serrant les colliers de serrage sur le tube vertical juste au-dessus du dernier garde-corps POK DAVTER
- 5) Installer ensuite les traverses garde-corps POK PROTRAV sur les deux côtés longs de l'échafaudage, en les appuyant sur la 2ème marche au-delà du plan de travail, de manière à ce qu'elles soient placées à une distance d'environ 0,58 m au-dessus du plan de travail, en serrant manuellement les colliers de serrage sur les tubes verticaux.



N.B. Des dispositifs de sécurité anti-décrochage doivent être montés sur les plans de travail (2 en diagonale pour chaque plan). Il faut vérifier qu'ils sont dans la bonne position de travail (voir l'encadré à gauche).

REMARQUE : Si vous avez l'intention de travailler sur des plans de travail montés à des hauteurs intermédiaires de l'échafaudage, il est nécessaire d'installer toutes les protections latérales POK PROTRAV (disponibles sur demande) qui permettent d'avoir toujours une protection réglementaire et des plinthes de butée complètes.

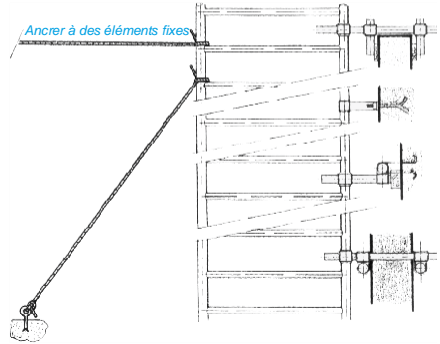
## Systemes d'ancrage

L'échafaudage POKER est soumis à une obligation d'ancrage. Ancrer l'échafaudage tous les deux mètres, même lorsqu'il n'est pas utilisé bien qu'il soit monté.

Ancrer l'échafaudage aux montants sur le pourtour et prévoir un effort max. de 60 kg sur chaque ancrage.

L'opération d'ancrage ne doit être effectuée que par un personnel compétent.

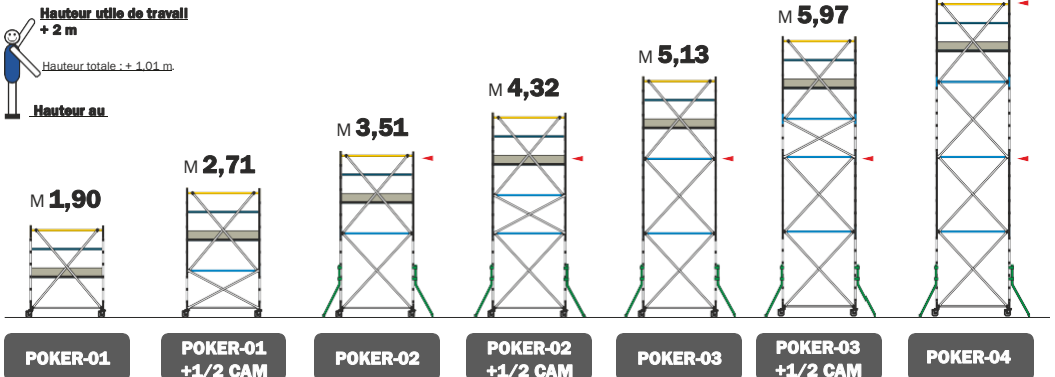
L'ancrage par des câbles de retenue (ou haubannage), dont la tension et les nœuds doivent toujours être contrôlés, doit être étayé par un rapport de calcul effectué par un professionnel agréé.



## Configuration d'utilisation POKER avec obligation d'ancrage.

ANCORAGE OBLIGATOIRE

(Pour POKER-HD, voir page 7)



## Complément aux instructions d'utilisation de l'échafaudage POKER-HD



**AVERTISSEMENT :** La version POKER-HD se distingue par l'adoption de roues en nylon de Ø 125 mm, avec noyau rigide anti-écrasement/oscillations et d'ÉTRIERS-HD qui garantissent une plus grande résistance et stabilité à la structure. Ces caractéristiques répondent aux critères de sécurité imposés par la norme européenne UNI EN 1004.

En pratique, le POKER-HD peut être utilisé **NON-ANCRÉ**, s'il est assemblé avec tous ses composants selon les configurations qui sont indiquées ci-dessous.

<b>Portée maximum :</b>	2 kN/m2 répartis de manière uniforme (classe 3)
<b>Accès :</b>	XXCD (échelle verticale intégrée, échelle inclinée en option)
<b>Dimensions de base :</b>	1,60 x 0,80 m.
<b>Hauteur maximale au-dessus du sol :</b>	5,77 m ancré, conformément au décret législatif italien 81 5,77 m non ancré en intérieur et en extérieur conformément à la norme EN1004

Codes article		POKER-HD-01	POKER-HD-01	POKER-HD-02	POKER-HD-02	POKER-HD-03	POKER-HD-03	POKER-HD-04
		POK1/2CAM	POK1/2CAM	POK1/2CAM	POK1/2CAM	POK1/2CAM	POK1/2CAM	POK1/2CAM
HAUTEUR UTILE DE TRAVAIL	m	2,92	3,73	4,53	5,34	6,15	6,96	7,77
<b>HAUTEUR D'ENCOMBREMENT</b>	<b>m</b>	<b>1,93</b>	<b>2,74</b>	<b>3,54</b>	<b>4,35</b>	<b>5,16</b>	<b>5,97</b>	<b>6,78</b>
HAUTEUR AU NIVEAU DU PLAN DE TRAVAIL	m	0,92	1,73	2,53	3,34	4,15	4,96	5,77
<b>POK SPALLA</b>	Montant vertical à 6 marches	7,4	2	2	4	4	6	6
<b>POK 1/2 SPAL</b>	Demi-montant vertical à 3 marches	3,5	0	2	0	2	0	2
<b>POK DAVANZ</b>	Garde-corps supérieur latéral	3,0	0	2	2	4	4	6
<b>POK DAVTER</b>	Garde-corps supérieur terminal	2,9	2	2	2	2	2	2
<b>P TIR L</b>	Longeron diagonal	1,1	4	4	8	8	12	12
<b>POK 1/2 TIR</b>	Demi-longeron diagonal	0,8	0	4	0	4	0	4
<b>POK BN SR</b>	Base complète en 2 pièces sans roues	4,8	1	1	1	1	1	1
<b>POK-HD RUOTA</b>	Roues Ø 125mm en nylon et bande rouge	1,5	4	4	4	4	4	4
<b>POK STAFFAHD</b>	Étrier stabilisateur HD	4,5	0	0	4	4	4	4
<b>POK PIANO BW</b>	Plan de travail + plinthe de butée	19,0	1	1	1	1	2	2
<b>POK PROTGO</b>	Protection terminale courte	1,3	2	2	2	2	2	2
<b>POK PROTRAV</b>	Traverse garde-corps	2,4	2	2	2	2	6	6
Poids total	kg	62	78	105	121	130	174	183

N.B. Chaque **plan de travail** est composé de : 1 plan en contre-plaqué avec trappe, 2 plinthes de butée courtes, 2 plinthes de butée longues.

### Étriers stabilisateurs HD

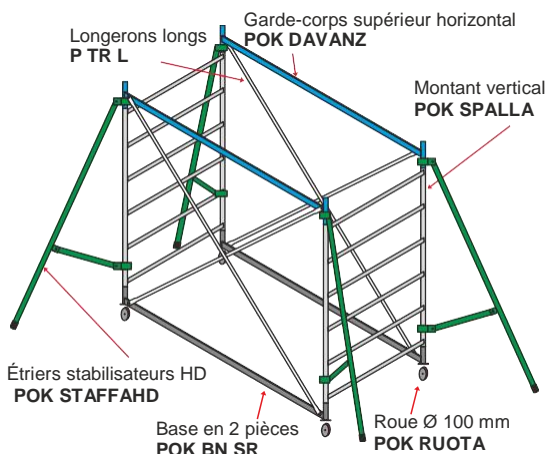
L'échafaudage POKER-HD est monté comme le Poker normal, avec la différence qui est représentée par les étriers surdimensionnés de type HD.

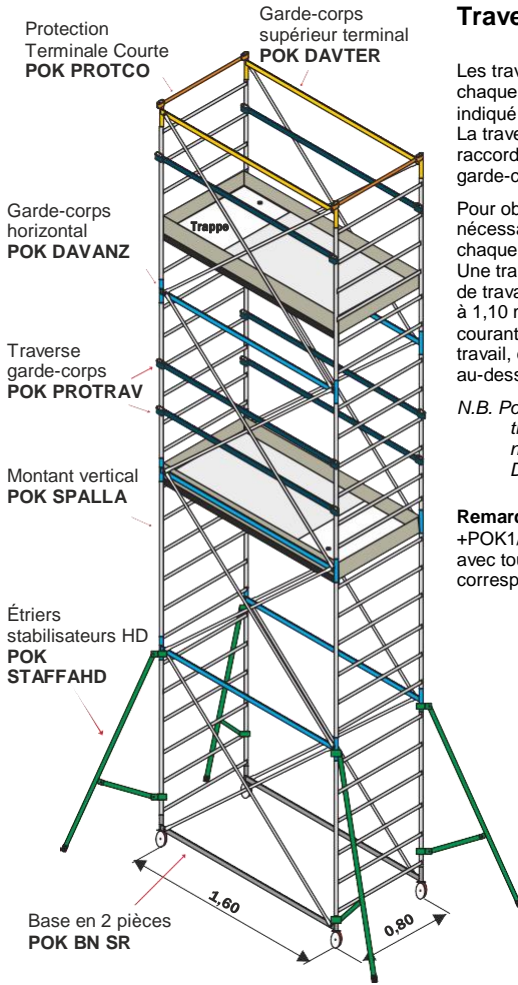
Les étriers doivent être montés à 45°.

Pour éviter de glisser verticalement, le collier de serrage supérieur doit être monté juste en dessous du premier garde-corps (traverse horizontale).

Le collier de serrage inférieur doit être fixé en conséquence, en tirant l'étrier vers la structure de façon à ce qu'il reste bien ancré au sol.

En cas de sol inégal, glissant, mouvant, peut compact, l'échafaudage doit quand même être ancré.





## Traverse garde-corps

Les traverses garde-corps (disponibles sur demande) doivent être installées chaque fois qu'on travaille ou qu'on passe sur une surface de travail, comme indiqué dans les configurations d'utilisation ci-après.  
 La traverse garde-corps est montée en accrochant les colliers de raccordement sur les tubes verticaux des montants verticaux ou des garde-corps sur la même section.

Pour obtenir un garde-corps complet à la hauteur réglementaire, il est nécessaire d'installer 2 traverses garde-corps article PROTRAV pour chaque côté :

Une traverse comme garde-corps sous le 4<sup>ème</sup> échelon au-delà du plan de travail, de sorte qu'elle soit positionnée à une distance allant de 0,95 m à 1,10 m au-dessus du plan de travail et l'autre traverse comme main courante intermédiaire reposant sur le 2<sup>ème</sup> échelon au-delà du plan de travail, de sorte qu'elle soit positionnée à une distance d'environ 0,58 m au-dessus du plan de travail.

*N.B. Pour chaque côté, il est possible d'éviter l'installation d'une des deux traverses garde-corps PROTRAV lorsque la position qui s'avère nécessaire est la même que pour un élément garde-corps horizontal DAVANZ.*

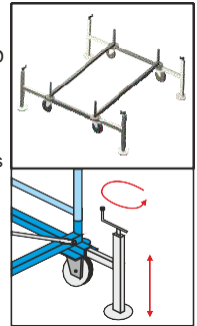
**Remarque :** dans les versions POKER-HD-04 et POKER-HD-03 +POK1/2CAM, il est nécessaire de monter 1 plan de travail intermédiaire avec toutes les protections latérales et les pinthes de butée de pied correspondantes.

## Accessoire en option POK BASESSCS

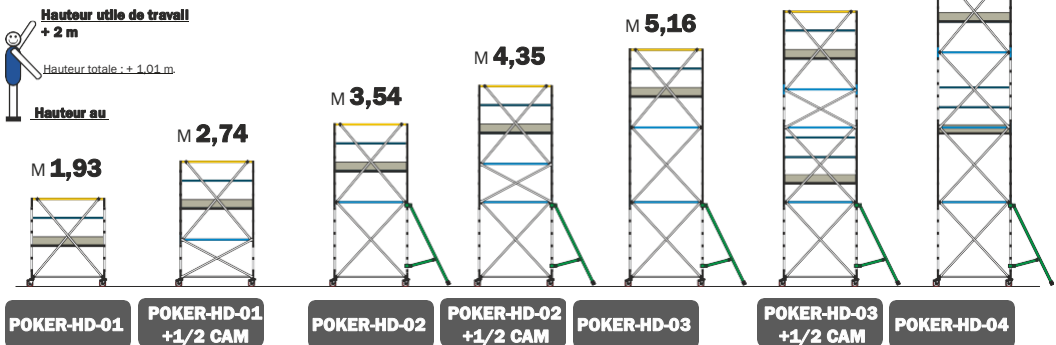
Les échafaudages POKER et POKER-HD sont équipés de l'accessoire POK BASESSCS (en option) qui permet d'utiliser des stabilisateurs/niveaux à vis spéciaux (en option) s'avérant utiles pour compenser des pentes ou des différences de hauteur jusqu'à 35 cm.

- Les niveleurs ne doivent pas être extraits au-delà de la mention gravée « STOP » et, en tout cas, pas à plus de 30 cm de la base.

- Les niveleurs ne doivent pas être utilisés pour élever la tour de l'échafaudage, mais uniquement pour la mettre à niveau.



## Configuration d'utilisation POKER HD

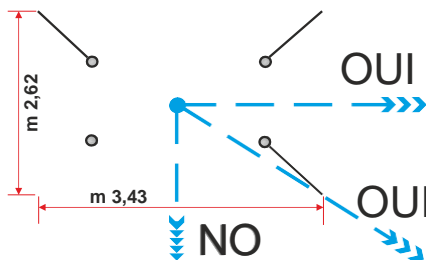


## Instructions pour les déplacements

Seuls les déplacements sur des surfaces parfaitement planes et lisses, ainsi qu'en absence de tout vent, sont autorisés.

Pour déplacer l'échafaudage, il convient de soulever les étriers, mais pas à plus de 12 millimètres.

Les déplacements peuvent se faire uniquement en direction longitudinale ou diagonale par rapport au plan. En cas d'élargissement unilatéral de la base avec support mural, le mouvement n'est autorisé que s'il est effectué parallèlement au mur.



**Les échafaudages mobiles ne peuvent être déplacés que manuellement et uniquement sur des surfaces compactes, lisses et sans obstacles.**

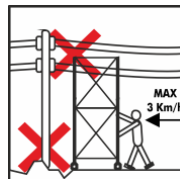
**Lors du déplacement, aucune personne ou chose ne doit se trouver sur l'échafaudage.** Par ailleurs, personne ne doit se trouver dans un rayon équivalant à une fois et demi la hauteur de l'échafaudage.

**Au cours du déplacement, la vitesse de marche normale ne doit pas être dépassée.**

Tout choc déstabilisant doit être évité, il convient donc de prêter attention aux obstacles, au sol et en l'air. Il faut toujours se tenir à au moins cinq mètres des câbles à haute tension.

La surface sur laquelle est déplacée la tour de l'échafaudage doit être à même d'en supporter le poids.

Après chaque déplacement, il est obligatoire de freiner et de stabiliser l'échafaudage. Vérifier par ailleurs qu'il est parfaitement vertical.



**Il est également interdit de dépasser 30 kg de charge horizontale**

par personne, quand on pousse avec des outils de travail, comme des perceuses, etc.

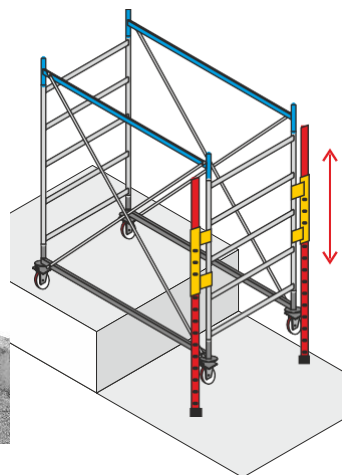
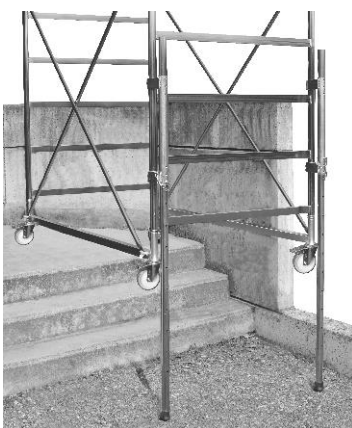
## Montage élément échelle

L'élément échelle (en option) permet de travailler sur de grandes différences de hauteur, jusqu'à 80 cm, comme des escaliers intérieurs. L'élément échelle est composé de deux pieds avec extension télescopique réglable par un goujon traversant.

Les jambes sont fixées aux tubes verticaux de la section de base au moyen de colliers de serrage et peuvent être orientées selon les besoins.

Serrer fermement les colliers de serrage sur les montants de l'épaulement de la travée de base (voir dessin ci-contre). Afin de se prémunir contre tout glissement vertical, les colliers de serrage doivent être fixés sous les petites traverses horizontales.

Mettre à niveau en faisant coulisser les tubes télescopiques et en les bloquant avec les tiges correspondantes. Monter les étriers stabilisateurs selon la configuration utilisée.



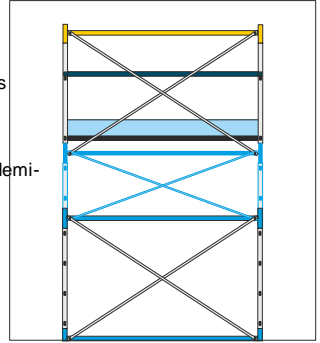
**Remarque :**  
 lorsque l'élément échelle est utilisé, l'échafaudage doit obligatoirement être ancré.

## Utilisation de la Demi-travée

La demi-travée POK1/2CAM doit toujours être installée sous la dernière section et ne peut pas être utilisée pour élever la tour au-delà des mesures indiquées sur le livret, mais sert à atteindre des hauteurs intermédiaires limitées de 60 cm, au cas où il y aurait des encombrements verticaux.

La demi-travée est composée de : 4 longerons courts pour demi travée POK1/2TIR + 2 demi-montants verticaux POK1/2SPAL + 2 garde-corps horizontaux POK DAVANZ.

*N.B. Il est recommandé de n'utiliser qu'une demi-travée par échafaudage.*



## Démontage et stockage

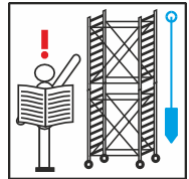
Le démontage doit être effectué dans l'ordre inverse de celui qui est indiqué dans les instructions de montage.

Il est strictement interdit de lancer les composants du haut, tant pour la sécurité des personnes se trouvant en bas que pour garder ces éléments en bon état.

Tous les éléments doivent être conservés en lieu sûr, en évitant toute détérioration, perte ou utilisation abusive pour d'autres fonctions.

## Avant chaque utilisation (et après chaque déplacement)

Il faut toujours vérifier si l'échafaudage mobile a été monté en suivant de manière scrupuleuse et complète toutes les instructions qui sont fournies et qui sont en mesure de garantir un montage fait selon les règles de l'art et si celui-ci se trouve en position verticale. Avant toute utilisation, s'assurer que toutes les mesures de sécurité pour empêcher un déplacement accidentel ont été prises, en appliquant les freins de blocage et les étriers stabilisateurs.

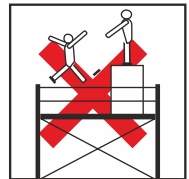


## Il est interdit de sauter sur les échafaudages.

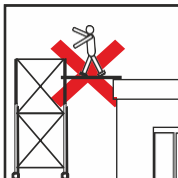
Il est également interdit de pencher le corps au-delà de la section latérale, de même que de pousser les échafaudages par le haut.

Dans le cas d'échafaudages avec différentes plates-formes de travail, il n'est possible de travailler à chaque fois que sur une plate-forme.

Il est interdit de surcharger les planchers de travail en dépassant les portées indiquées. Il ne faut jamais utiliser les échafaudages sur des paliers d'escalier ou sur des superstructures qui en élèvent la hauteur de travail. Il est interdit de monter, utiliser et déplacer les échafaudages en cas de vent fort.



**Il n'est pas permis de procéder à des raccords en pont entre un échafaudage mobile et un bâtiment, ou entre deux échafaudages différents.**



**Il n'est pas permis d'appuyer et d'utiliser des dispositifs de soulèvement.**

À l'exception de la poulie Frigerio spécialement dédiée aux échafaudages présentant une capacité de levage ne dépassant pas 50 kilos. Cette opération doit avoir lieu exclusivement à l'intérieur de l'échafaudage ou de la zone comprise entre les étriers stabilisateurs.



## EPI prévus et points de fixation sur l'échafaudage

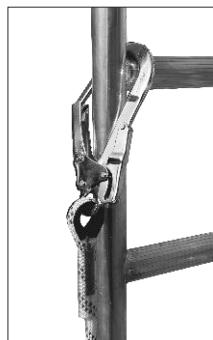
Les équipements de protection individuelle prévus pour les échafaudages sont les suivants :

- Harnais antichute avec point d'ancrage, dorsal et/ou sur le sternum,
- Longe à double connecteur et équipée d'un absorbeur d'énergie,
- Ceinture de positionnement avec longe et double mousqueton,
- Casque homologué, chaussures de sécurité et gants



Les équipements de protection individuelle doivent être accrochés à des sections de la structure qui sont déjà complètement montées et au niveau des points préétablis, en mesure de soutenir le poids de l'opérateur au cours d'une chute éventuelle :

Pendant la montée ou la descente de la structure ou le stationnement en condition de travail à une hauteur dépassant 2 m du sol ou du premier plancher inférieur équipé de garde-corps réglementaires, l'opérateur est tenu de s'assurer en accrochant le connecteur (de la longe reliée au harnais) sur le tube vertical du montant vertical au niveau de n'importe quel échelon, comme le montre la photo ci-contre.



En revanche, en ce qui concerne le stationnement à mains libres avec la ceinture de positionnement, la longe correspondante doit embrasser au moins deux marches consécutives, quelles qu'elles soient.

### P.S.A. - Position de sécurité en hauteur sur des éléments verticaux

Chaque fois que l'on stationne à des hauteurs dépassant 2 m sur n'importe quel plan, il est nécessaire d'utiliser les E.P.I. appropriés conformément aux normes CE : harnais avec longe à absorption d'énergie. Cependant, il s'avère souvent nécessaire d'utiliser les deux mains pour accrocher les éléments supérieurs, comme par exemple un épaulement supérieur ; dans de tels cas, il est obligatoire d'utiliser la ceinture de positionnement avec la longe de positionnement en même temps que le harnais.

- Endosser le harnais antichute et la ceinture de positionnement avec les langes correspondantes.
- Monter sur le montant vertical jusqu'à la hauteur nécessaire, en utilisant les échelons de celui-ci et en s'assurant de manière appropriée pendant la montée à l'aide de la longe du harnais,
- Une fois atteinte la hauteur souhaitée, assurer la longe de la ceinture de positionnement sur la marche la plus pratique et, en se penchant en arrière, pousser sur les jambes pour mettre la longe en tension.



### Formation du personnel

En ce qui concerne la formation des préposés au montage, au démontage ou à la modification des échafaudages, on considère que l'employeur doit mettre en œuvre ce qui a déjà été prévu par l'article 37, alinéa 1, lettre b) du Décret législatif italien n° 81/2008, en tenant compte toutefois, en ce qui concerne la formation, des contenus généraux de la formation spécifique prévue par l'Accord État-Régions du 21 décembre 2011.

### Références normatives :

- **Décret législatif italien 81** (9 avril 2008) : « Texte unique sécurité »
- **Uni EN 1004** (2005) : « Échafaudages roulants de service (échafaudages mobiles) en éléments préfabriqués. Matériaux, composants, dimensions, charges nominales et exigences de sécurité ».
- **Décret ministériel italien 27 mars 1998** (J.O. Italien n° 102 du 05/05/1998) : « Reconnaissance de conformité aux normes en vigueur en ce qui concerne les engins et systèmes de sécurité relatifs à la construction et à l'utilisation d'échafaudages roulants »
- **EN 1298** (février 1996) : « Échafaudages roulants de service. Règles et grandes lignes pour la préparation d'un manuel d'opération ».

# LÉGISLATION ITALIENNE

## Décret législatif N° 81 du 9 avril 2008

### **Art. 111 - Obligations de l'employeur en ce qui concerne l'utilisation d'équipements pour le travail en hauteur**

1. Dans les cas où le travail temporaire en hauteur ne peut être effectué dans des conditions de sécurité et dans des conditions ergonomiques adéquates, à partir d'un lieu adapté au but, l'employeur choisit les équipements de travail les plus appropriés en vue de garantir et de maintenir des conditions de travail sûres, conformément aux critères suivants :
  - a) priorité accordée aux mesures de protection collective par rapport aux mesures de protection individuelle ;
  - b) dimensions des équipements de travail adaptées à la nature des travaux à exécuter, aux sollicitations prévisibles et à une circulation sans risque.
2. L'employeur choisit le type de système d'accès aux postes de travail temporaire en hauteur qui est le plus approprié en raison de la fréquence de circulation, du dénivelé et de la durée de l'emploi. Le système d'accès adopté doit permettre l'évacuation en cas de danger imminent. Le passage d'un système d'accès à des plates-formes, échafaudages, passerelles, d'un sens à l'autre, ne doit pas comporter de risques de chute supplémentaires.
3. L'employeur ne prévoit l'utilisation d'une échelle à échelons, en tant que poste de travail en hauteur, que dans les cas où l'utilisation d'autres équipements de travail considérés comme plus sûrs n'est pas justifiée en raison du niveau de risque limité et de la courte durée de l'emploi ou des caractéristiques existantes des sites qu'on ne peut pas modifier.
4. L'employeur prend des mesures pour que les systèmes d'accès et de positionnement soient utilisés au moyen de cordes par lesquelles le travailleur est directement soutenu, uniquement dans les cas où, à la suite de l'évaluation des risques, il apparaît que le travail peut être effectué dans des conditions de sécurité et où l'utilisation d'un autre équipement de travail considéré comme plus sûr n'est pas justifié en raison de la courte durée d'utilisation et des caractéristiques existantes des sites qui ne peuvent pas être modifiées. Ce même employeur prévoit l'utilisation d'un siège équipé d'accessoires appropriés en fonction des résultats de l'évaluation des risques, en particulier, de la durée des travaux et des contraintes ergonomiques.
5. L'employeur, en fonction du type d'équipement de travail adopté sur la base des paragraphes précédents, détermine les mesures visant à minimiser les risques pour les travailleurs, inhérents à l'équipement en question, en prévoyant, le cas échéant, l'installation de dispositifs de protection contre les chutes. Ces dispositifs doivent présenter une configuration et une résistance telles qu'ils puissent empêcher ou arrêter les chutes de lieux de travail en hauteur et prévenir, dans la mesure du possible, d'éventuelles lésions aux travailleurs. Les dispositifs de protection collective contre les chutes ne peuvent être interrompus qu'aux endroits où sont présentes des échelles à échelons ou à marches.
6. L'employeur, au cas où l'exécution d'un travail d'une nature particulière nécessite l'élimination temporaire d'un dispositif de protection collective contre les chutes, adopte des mesures de sécurité équivalentes et efficaces. Le travail est effectué suite à l'adoption de ces mesures. Une fois le travail particulier terminé, à titre définitif ou temporaire, les dispositifs de protection collective contre les chutes doivent être remis en fonction.
7. L'employeur effectue les travaux temporaires en hauteur uniquement si les conditions météorologiques ne mettent pas en danger la sécurité et la santé des travailleurs.
8. L'employeur impose une interdiction d'ingérer et d'administrer des boissons alcoolisées et des boissons spiritueuses aux travailleurs affectés aux travaux en hauteur.

### **Article 112 - Caractère adéquat des ouvrages temporaires**

2. Avant de réutiliser des éléments d'échafaudage de tout type, ceux-ci doivent être vérifiés, pour éliminer ceux qui ne sont plus considérés comme appropriés en vertu de l'annexe XIX.

### **Article 123 - Assemblage et démontage des ouvrages temporaires**

1. Le montage et le démontage des ouvrages temporaires doivent être effectués sous la surveillance directe d'un responsable des travaux.

### **Article 124 - Dépôt de matériel sur les échafaudages**

1. Au-dessus des ponts de service et sur les échafaudages, en général, tout dépôt est interdit, à l'exception du stockage temporaire du matériel et des outils nécessaires en vue des travaux.
2. Le poids du matériel et des personnes doit toujours être inférieur à ce que permet la résistance structurelle de l'échafaudage ; l'espace occupé par le matériel doit permettre les mouvements et les manœuvres nécessaires à l'avancement du travail.

### **Article 126 - Garde-corps**

1. Les échafaudages et les ponts de service, les passerelles, les rampes, qui sont placés à une hauteur supérieure à 2 mètres, doivent être dotés, sur tous les côtés s'ouvrant vers le vide, d'un garde-corps robuste et en bon état.

### **Article 128 - Planchers de protection**

1. Les échafaudages et les ponts de service doivent avoir un plancher de sécurité, construit comme le pont, à une distance non supérieure à 2,50 m.
2. La construction du plancher de protection peut être omise pour les ponts suspendus, les ponts en porte-à-faux et lorsque des travaux d'entretien et de réparation ne dépassant pas cinq jours sont effectués.

### Article 138 - Normes particulières

3. Il est interdit de jeter du haut les éléments de l'échafaudage.

### Art. 140 - Échafaudages roulants

- 1) Les échafaudages roulants doivent avoir une base large, pour pouvoir supporter, avec une grande marge de sécurité, les charges et les oscillations auxquelles ils peuvent être soumis lors de mouvements ou de coups de vent, afin qu'ils ne puissent pas basculer (*Respecter scrupuleusement les instructions de montage. N.d.P.*)
- 2) Le plan de glissement des roues doit être nivelé ; la charge du pont roulant sur le terrain doit être répartie de manière appropriée avec de grandes planches ou tout autre moyen équivalent.
- 3) Les roues du pont en place doivent être solidement bloquées avec des cales des deux côtés ou avec tout autre système équivalent.
- 4) Les échafaudages roulants doivent être ancrés à la construction au moins tous les deux étages ; une dérogation à cette obligation est autorisée pour les échafaudages conformes à l'annexe XXIII (*conformité législation européenne. N.d.P.*).
- 5) La verticalité des ponts roulants doit être contrôlée avec un niveau ou avec un pendule.
- 6) Les ponts, à l'exception de ceux utilisés dans les travaux pour les lignes électriques de contact, ne doivent pas être déplacés lorsque des travailleurs ou des charges se trouvent dessus.

## DÉCLARATION de CONFORMITÉ

*Par la présente, on déclare que l'échafaudage sur embase POKER est construit conformément au décret législatif italien n° 81 du 9 avril 2008.*

*On déclare en outre que de même échafaudage, sous les configurations POKER HD, est conforme à la norme européenne UNI-EN 1004.*

*À cet égard, on déclare que l'échafaudage POKER-HD a surmonté avec succès les essais prévus dans l'annexe XXIII du DL.81-08.*

*Les tests ont été effectués par le laboratoire d'essais des matériaux de l'École Polytechnique de Milan, conformément au certificat de test n° 2002/742 émis à Milan le 20/03/2002.*

**FRIGERIO CARPENTERIE S.p.A.**

## DICHIARAZIONE DI CONFORMITA' UNI EN 1004

Il Valutatore e il Fabricante:

**FRIGERIO CARPENTERIE S.P.A.**  
Via E. Fermi, 6  
24050 ORIO AL SERIO (BG)

dichiarano che il nuovo trabattello descritto in appresso:

**POKER HD**

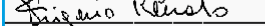
Modello: **POKER HD**  
Anno di costruzione: 2009

- è conforme alle disposizioni della direttiva UNI EN 1004;
- è conforme alle disposizioni, dell'art 140 del Dlgs 81/08 Allegato XXIII;

Orio al Serio, 30/04/2009

IL FABBRICANTE

Rappresentante legale





IL VALUTATORE  
(Ing. De Ceppi Luca)



## Responsabilità de l'utilisateur :

Le producteur ne pourra être retenu pour responsable d'éventuels dommages occasionnés aux personnes ou aux choses qui résulteraient d'une utilisation inappropriée de l'échafaudage, ou d'un défaut de respect, total ou partiel, des normes figurant dans le présent opuscule, ou d'une absence de contrôles ou de maintenances périodiques contre les éventuels dommages causés par l'utilisation ou par les agents atmosphériques.

À cet effet, il est conseillé d'effectuer un contrôle rigoureux des parties de l'échafaudage avant chaque utilisation et de respecter les dispositions légales en matière de sécurité.

Tous droits réservés. Toute reproduction, en tout ou en partie, du contenu du présent livret est strictement interdite.

**VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES** À remplir 1 fois par an en utilisant un stylo-bille, aussi bien en cas de vérification OK que dans le cas contraire. À protéger, le cas échéant, contre la saleté en appliquant une bande de ruban adhésif transparent.

Date de vérification	Partie examinée	Vérification OK	Vérification NON OK	Description de l'anomalie	Nom de la personne qui effectue la vérification	Signature
Date de réparation	Type de réparation			Nom de la personne qui effectue la réparation	Signature	

27/09/2018	POK SPALLA		<del>X</del>	Fissure latérale	Mauro Rossi	<i>Mauro Rossi</i>
28/09/2018	remplacement SPALLA			Matteo Mites		<i>Matteo Mites</i>

E X E M P L E







**VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES** À remplir 1 fois par an en utilisant un stylo-bille, aussi bien en cas de vérification OK que dans le cas contraire. À protéger, le cas échéant, contre la saleté en appliquant une bande de ruban adhésif transparent.

Date de vérification	Partie examinée	Vérification OK	Vérification NON OK	Description de l'anomalie	Nom de la personne qui effectue la vérification	Signature
Date de réparation	Type de réparation			Nom de la personne qui effectue la réparation		Signature








**VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES** À remplir 1 fois par an en utilisant un stylo-bille, aussi bien en cas de vérification OK que dans le cas contraire. À protéger, le cas échéant, contre la saleté en appliquant une bande de ruban adhésif transparent.

Date de vérification	Partie examinée	Vérification OK	Vérification NON OK	Description de l'anomalie	Nom de la personne qui effectue la vérification	Signature
Date de réparation	Type de réparation			Nom de la personne qui effectue la réparation		Signature








*Lavora in Sicurezza!*



**[www.frigeriospa.com](http://www.frigeriospa.com)**